



Regula emblematica sancti Benedicti. Opus posthumum A. R. P. Bonifacii Gallner, monachi Benedictini in libero & exempto cœnobio Melicensi. Vindobonæ. Typis J. T. de Trattnern 1780. 1 vol. in fol. *Se trouve chez l'imprimeur du Journal.* pr. 15 l. in-alb.

**L**E luxe typographique exclusivement consacré dans ce siècle à illustrer des productions funestes ou frivoles, se déploie ici avec éclat en faveur d'un objet cher à la religion, je veux dire, de la discipline & de la régularité monastique. Dom Gallner, religieux de la célèbre & magnifique abbaye de Mœlk en Autriche, persuadé que les leçons de morale font une impression plus vive, lorsque devenant sensibles par des images, elles frappent les yeux en même-tems qu'elles occupent l'intelligence (a), a exprimé par des emblèmes très-bien gravés la règle de St. Benoit, qu'il professoit & pour l'observation de laquelle il se sentoît un zèle particulier. Cet ouvrage qu'on vient d'imprimer après la mort de l'auteur, forme un volume *in-folio*, que plusieurs maisons religieuses se sont empressées de placer dans leurs bibliothèques. Les emblèmes

---

(a) *Segnius irritant animum demissa per aures,  
Quàm quæ sunt oculis subiecta fidelibus, & quæ  
Ipse sibi tradit spectator.* H. a. p.